



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

#FranceSolidaire

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

JUIN 2022

**BILAN 2021 ET PERSPECTIVES
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**





Sommaire

Editorial Page 3

Préambule Page 4

Mise en œuvre des 5 engagements de la stratégie pauvreté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2021 : résultats, initiatives et perspectives

01 – Page 5

Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

02 – Page 11

Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir

03 – Page 15

Améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

04 – Page 23

Lutter contre les inégalités de santé

05 – Page 26

Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté



Sur les territoires, une démarche partenariale confirmée entre les acteurs : quelques points de synthèse – Page 34

Le rapport national d'étape 2018-2021 (octobre 2021) est consultable sur :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>



Editorial

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est mise en œuvre depuis 2019, avec des moyens conséquents pour développer des politiques qui visent à remédier à la persistance de la pauvreté dans notre pays. Elle engage différents ministères, opérateurs publics et privés, les collectivités. Elle décloisonne les approches et invite à mobiliser les personnes concernées pour construire des réponses adaptées aux territoires et aux situations vécues.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de pauvreté est de 17,3%. 860 000 personnes sont concernées. Mais Paca est aussi la deuxième région la plus inégalitaire après l'Île de France.

2021 a encore été une année marquée par la crise sanitaire, mais dans notre région la mobilisation des acteurs n'a pas faibli. Des réponses ont été apportées aux situations critiques et, dans le même temps, les démarches structurantes dans le cadre des politiques de l'emploi, de la jeunesse, de l'enfance de l'accès aux biens essentiels ont été confortées.

En 2021, l'accès à l'emploi a fortement progressé, mais si des efforts importants ont été faits en matière d'hébergement, l'accès au logement reste une question forte, en particulier dans notre région, avec un taux de logement social inférieur à la moyenne nationale.

L'Etat reste pleinement engagé pour lutter contre la pauvreté dans notre région avec ses partenaires.

Merci de notre mobilisation !

Christophe MIRMAND

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône





Préambule

Dès son lancement, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a visé à renouveler les modalités d'intervention de l'Etat et à créer une dynamique partagée avec les acteurs publics et privés concernés. L'enjeu est de taille : permettre aux individus de s'émanciper de la spirale de la pauvreté et de sa reproduction.

Des leviers d'action ont été pensés pour bâtir des alliances et renouveler les modes d'intervention :

- l'animation régionale a permis de fédérer les institutions et les acteurs des territoires publics et privés autour d'ambitions partagées et co-construites.
- l'enveloppe régionale, à la main des commissaires, a permis de soutenir des innovations et de répondre à des besoins identifiés en fonction des spécificités locales.
- la contractualisation avec les collectivités, - les Départements, chefs de file de l'action sociale, mais aussi les Métropoles, puis en Paca la Ville de Marseille-, a permis d'engager un dialogue dans la durée pour générer des transformations de pratiques au bénéfice des personnes et ménages les plus fragiles.
- la participation des personnes concernées à la définition d'actions les concernant directement ou structurellement a été recherchée.
- trente-cinq mesures, initiées dès l'origine du niveau national, ont été déployées en veillant à leur ancrage territorial.
- une démarche d'évaluation portée depuis le démarrage par France Stratégie associe les personnes concernées du CNLE (comité national de lutte contre les exclusions)
- les moyens financiers qui ont été programmés dès 2018 ont été renforcés pendant la crise sanitaire, passant de 8 Milliards à 13 sur la période 2019-2021

Cette stratégie ne s'est pas déployée indépendamment des politiques sectorielles qui lui préexistaient ou qui ont été lancées dans la période. Il s'est agi de faire valoir des méthodes de travail, poussant à la transversalité des approches, à l'interconnaissance des acteurs et de leurs moyens d'action.

Le bilan qui suit tente un panorama - forcément incomplet - des différentes démarches menées autour des 5 engagements initiaux. Le pari d'une stratégie qui associe tous les acteurs concernés n'est jamais gagné, mais gageons que l'intérêt que ceux-ci auront trouvé à coopérer, au regard de l'impact de ces alliances sur la situation des plus fragiles de nos concitoyens, inscrira durablement ces pratiques dans les politiques publiques. Ce n'est qu'à cette condition qu'ensemble nous réussirons à faire reculer la pauvreté et sa reproduction.

Joëlle CHENET

Commissaire à la lutte contre la pauvreté
2019- Juin 2022



Les 5 engagements de la stratégie pauvreté - Initiatives, résultats et perspectives en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2021

1. Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants : une politique émancipatrice

Depuis 2019 des actions sont déployées par les acteurs en responsabilité des politiques de l'enfance. Prévenir la reproduction de la pauvreté pour les enfants des familles défavorisées reste un enjeu majeur qui implique les collectivités, les CAF, des opérateurs, des entreprises et également l'Etat qui a réinvesti ce champ d'action. L'enjeu est d'autant plus important que, dans la région Paca, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. C'est le taux le plus fort après les Hauts de France. Plus d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale.



Des jeunes enfants bien accueillis, des familles en parcours vers l'emploi

L'accueil collectif des jeunes enfants est source d'éveil, favorise leur socialisation, leurs acquisitions langagières et comportementales. L'accueil des enfants permet aussi aux parents de reprendre le chemin de l'insertion professionnelle.

En 2021, malgré la crise sanitaire, la dynamique de création de nouvelles places d'accueil de jeunes enfants de familles en insertion professionnelle, s'est maintenue. Des crèches dites « à vocation d'insertion professionnelle » (crèches AVIP), sous l'impulsion des CAF, en lien avec Pôle emploi, le Conseil départemental, les gestionnaires d'équipements et, bien sûr, les communes ont été installées :

24 crèches AVIP en 2020, 62 fin 2021.



Les modes de garde individuelle sont aussi favorisés pour les familles en insertion grâce à l'installation d'un tiers payant à la charge des CAF et la recherche de valorisation de la profession d'Assistante maternelle.

Le plan de formation des professionnels de la petite enfance : plan Ambition Enfance = Égalité



- 21 projets ont été soutenus en 2021 pour former des professionnels de la petite enfance à accueillir les parents, à développer les compétences psycho-sociales des enfants, le langage, à promouvoir les pratiques artistiques et culturelles, avec les parents. La Direction régionale des affaires culturelles a été associée à ces choix. Ces projets visent principalement des QPV (particulièrement à Marseille), mais aussi des territoires ruraux. 250K€ ont été dédiés à cette démarche.



ZOOM sur la formation des professionnels dans le Var

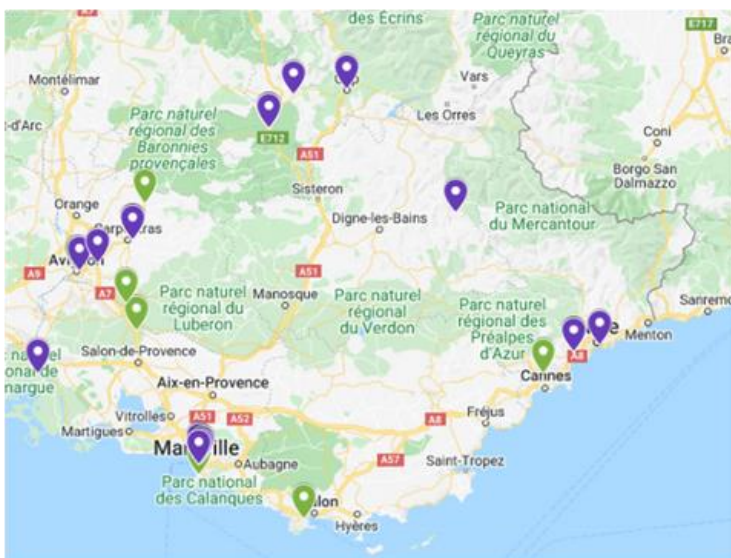
Dans le Var, une action de formation innovante intitulée « Sensibiliser et renforcer les compétences des assistants maternels en matière d'accueil des familles en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle ». L'action fait intervenir plusieurs interlocuteurs de la Caf 83, Pôle Emploi, DDTES 83 et une psychologue qui abordent différentes thématiques : le contrat de travail, l'accès aux droits, les services en ligne (monenfant.fr), la posture d'accueil des enfants et de leurs familles. L'objectif étant de lever chez les assistants maternels les éventuels freins à l'accueil des enfants pauvres, déconstruire les idées reçues et renforcer leurs postures.



Les « 1000 premiers jours » : donner corps aux préconisations du rapport de Boris Cyrulnick

En 2021, la direction régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités (DREETS) et l'agence régionale de santé (ARS) ont lancé un appel à projet relatif à la petite enfance et à cette période clé des 1000 premiers jours. Les 18 projets retenus pour une enveloppe de 200 K€ doivent favoriser un ou plusieurs des objectifs ci-dessous :

- Repérage des situations de fragilité et accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours
- Développement d'actions en promotion de la santé pour les plus petits ;
- Prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents, notamment des mères en post-partum ;
- Aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits, notamment des plus défavorisés ;
- Conciliation des temps entre vie professionnelle et parentalité ;
- Place du père ou du second parent



<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/pacte-pour-l-enfance/1000jours/sur-le-terrain/article/appels-a-projets-1000-premiers-jours>



Le plan rebond de la CNAF vu des Bouches-du-Rhône

En février 2021, le Conseil d'administration de la Cnaf a voté un plan de rebond de près de 300 M€ sur deux ans (2021/2022) pour le secteur de la Petite enfance fragilisé par la crise sanitaire avec une fréquentation qui a baissé. Il a pour objectif de soutenir les modes d'accueil des jeunes enfants et d'encourager l'investissement pour la création de nouvelles places de crèches.

L'objectif principal est de préserver l'offre d'accueil existante et redynamiser la création de modes d'accueil, particulièrement pour les territoires et publics prioritaires.

En 2021, ce plan a permis :

D'aider **51 établissements** du jeune enfant à faire face aux difficultés financières rencontrées, en versant des aides transitoires au fonctionnement sous forme de subventions pour un montant global de **550 000 €**.

De proposer un soutien financier exceptionnel en 2021 pour décider de nouveaux projets avec une revalorisation du barème du Plan crèche en cours. **10 projets** ont bénéficié de la revalorisation du plan de rebond pour un montant supplémentaire de plus de **900 000 €**.

De majorer de façon pérenne des aides au fonctionnement sur 4 communes pour un montant supplémentaire par année de **50 150 €**.



L'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous »

Les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde formel sept fois moins élevé que les ménages les plus aisés. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif de lutter contre ces inégalités d'accès aux modes d'accueil, crèche ou assistant maternel, et de redynamiser la création de places là où il en manque »

La communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe 84) a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt national « Accueil pour tous » pour créer un espace d'accueil, d'aide, d'écoute et de rencontres destiné aux parents, pour les aider dans leur rôle éducatif, de l'annonce de la grossesse à l'autonomie du jeune adulte.

Les ambitions du projet

Le projet vise l'intervention précoce auprès des enfants et le soutien à la parentalité, afin de tendre vers une égalité des chances en termes de liberté, d'accès au monde du travail, de prévention de la violence, de développement d'un discernement propre facilitant les prises de décisions familiales, de lutte contre la pauvreté dans sa dimension sociale mais aussi relationnelle et culturelle.

Il ambitionne de donner toutes leurs chances aux enfants, ainsi qu'aux parents pour leurs enfants. Le Phare ambitionne aussi d'agir contre « la non demande d'accueil ».



Il comprend la création d'une « Maison des Familles intercommunale, LE PHARE » qui s'articulera autour de :

- une crèche de 70 berceaux, avec la possibilité d'horaires élargis et de nouvelles places AVIP.
- le Relai assistante maternelle
- un LAEP (lieu d'accueil enfant-parent),
- des ateliers d'aide à la parentalité : mise en place d'ateliers et d'accueils dès la grossesse
- le Programme de réussite éducative
- le service petite enfance (permanences)...
- la mise en place d'une coordination intercommunale pour impulser le réseau d'acteurs et animer le projet sur l'ensemble du territoire.



ZOOM sur une action soutenue par un groupe de travail régional

Des kits d'hygiène bébés pour les familles en difficulté

Le projet Massilia Couches System 2 est né de la collaboration entre Aouf et Action Contre la Faim dans une logique de mutualisation des ressources logistiques, humaines et d'expertises. Cette action a permis couvrir les besoins en hygiène des personnes suivies par 84 acteurs de proximité. Ce sont 6 108 kits d'hygiène bébés et accompagnants qui ont été mis à disposition de ces acteurs pour être distribués à 3 183 ménages. Cela représente environ 13 730 personnes soutenues, dont 3 616 enfants de moins de trois ans. »



ZOOM sur deux projets soutenus par un groupe de travail régional

Dans le Var l'association Paola Solidarité a été soutenue pour faire découvrir les apprentissages scolaires aux enfants Rom vivant en bidonvilles ; sensibiliser les parents à la scolarisation; accompagner les familles pendant la scolarisation.

Le Projet parent'aise porté par la Fondation des apprentis d'Auteuil



Le projet s'appuie sur le constat d'une augmentation des situations d'épuisement parental, notamment pendant et suite aux périodes de confinement, imposées par la crise COVID. En effet, reconnaître les difficultés de relation qui peuvent s'installer entre parents (et notamment les mères isolées) et proposer des réponses adaptées, est un levier de prévention des difficultés des sociabilités des enfants.

Prévenir ou accompagner l'épuisement parental et/ou familial, via trois leviers d'actions principaux :

- Accompagner la parentalité,
- Accompagner la conjugalité,
- Proposer une solution d'accueil du jeune enfant souple et adaptée aux besoins de la mère.

Le projet propose de soulager les familles en leur donnant accès à :

- Un mode d'accueil de l'enfant souple, modulable, rapide et facile d'accès, et ajusté à leurs besoins,
- Des heures de babysitting en soirée et le week-end (l'octroi d'heures se fait au cas par cas en fonction des besoins afin de répondre spécifiquement à la lutte contre le burn-out parental).

Il propose également d'améliorer la qualité du système relationnel familial et parental en leur proposant :

- Un suivi conjugal (et un service de permanence pour des besoins ponctuels),
- Des temps d'accompagnement individuels à la parentalité (temps parents-enfants).

Aussi, l'action projetée de faire monter les familles en compétences en :

- Leur proposant des ateliers collectifs sur le thème de la parentalité, et
- Les impliquant dans la participation au dispositif et en développant ainsi leur pouvoir d'agir (du coup de main, à la gouvernance du projet).

Enfin, il s'agit d'accompagner les familles vers le droit commun en effectuant des prescriptions vers les partenaires pour tout autre besoin dont l'accès aux droits.





L'adaptation de la vie scolaire pour faciliter les acquisitions dans les quartiers les plus défavorisés



- La priorité de l'Education Nationale pendant toute la durée de la crise sanitaire a été de favoriser le plus possible l'ouverture des écoles et établissements au prix d'une adaptation forte des professionnels et des familles.
- Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ est un **objectif réalisé à 100 %** depuis 2020. La mesure s'étend progressivement aux **classes de grande section** avec un taux de mise en œuvre allant de **61 à 92%** selon les départements de Paca
- Le dispositif **Devoirs faits**, qui prévoit un temps d'étude encadré pour que les élèves réalisent leurs devoirs au collège, a été déployé en 2021 dans les départements de Paca. Il concerne entre **37 et 24 %** des élèves (source DITP) en Paca en 2021 et poursuit son développement.
- Le dispositif vacances apprenantes s'est poursuivi en 2021.

Des petits déjeuners gratuits dans les écoles

En PACA, **19 200** élèves (contre 11 000 en 2020) ont pu bénéficier, principalement en zones prioritaires et en zones rurales, de petits déjeuners pris à l'école. Au-delà de leur visée sociale, les petits déjeuners gratuits participent également d'un objectif éducatif, car de la malnutrition dépend l'attention de l'élève et donc sa réussite scolaire. La contribution de l'Etat s'élève à 1,30 € par petit déjeuner servi.



La cantine à 1 €

Ce dispositif s'adresse aux enfants des familles les plus modestes, des communes de moins de 10000 habitants (bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale péréquation). L'Etat apporte une contribution de 3 euros pour chaque repas pris à 1€ ou moins. Fin 2021 seulement **24** communes de la région ont adopté le dispositif. **1450 enfants en ont été bénéficiaires en 2021.**

Les Cités éducatives



Le programme des cités éducatives a été lancé lors de la mobilisation nationale en 2018 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il vise globalement à lutter contre les inégalités socio-économiques concernant les populations les plus modestes dès l'enfance. Pour cela, ce programme conduit par l'ANCT s'appuie sur une « mobilisation de tous les acteurs » autour de l'école pour « l'amélioration des conditions éducatives ». Il s'agit d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cela nécessite une cohésion et une alliance des acteurs contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes en lien avec les familles pour accompagner de manière renforcée chaque parcours éducatif individuel.

Lors du Comité interministériel des Villes qui s'est tenu le 29 janvier 2021 à Grigny, le Premier ministre a annoncé l'accélération du déploiement des cités éducatives. Les cités éducatives représentent un investissement inédit de l'État de **230 M€** sur la période 2019-2022.

Le rapport du Conseil national d'orientation et d'évaluation (CNOE) publié en juillet 2021 constate que le modèle de fonctionnement des cités éducatives a montré sa pertinence en situation de crise (mise à disposition d'outils numériques (fournitures d'ordinateurs, de tablettes, de clés 4G), accompagnement scolaire des enfants en difficultés, vacances apprenantes.) : il a pu montrer qu'il n'est pas un dispositif de plus mais un facilitateur de mobilisation collective. "Il reste à le conforter, en prolongeant, par temps calme, les habitudes collaboratives, la considération des acteurs, et leur mobilisation."



11 Cités éducatives sont labellisées dans la région :

- Avignon, Port de Bouc, Marseille Centre ville, Marseille Malpassé Corrot, Marseille littoral Nord, La Seyne sur mer, Nice/Saint Laurent du Var depuis 2019.
- Vitrolles, Miramas (Bouches-du-Rhône), Carpentras (Vaucluse), Toulon (Var) en 2021.

Refuser de s'habituer à la présence d'enfants à la rue

Les maraudes mixtes financées par l'Etat et le Département sont organisées dans les squats et bidonvilles des Bouches-du-Rhône et portées par l'Addap13 et Sara logisol. Elles consistent pour les professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance engagés à aller vers les familles à la rue, en squat ou en bidonvilles pour leur proposer un accompagnement. Ce dispositif est un levier pour l'accès aux droits et pour la stratégie de résorption des bidonvilles portée par la DIHAL. Les équipes ont eu plus de **1100 premiers contacts** en 2021, suivi **650 enfants**, ont mis à l'abri **323 personnes** et ouvert des droits pour plus de **800**.





2. Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir

Dans la région PACA, la part de jeunes non insérés dépasse les 25% en 2020. La crise sanitaire les a encore fragilisés. De nombreux dispositifs publics sont venus enrichir la palette d'intervention classique des acteurs qui travaillent avec et pour la jeunesse : obligation de formation, Plan d'investissement dans les compétences (Pic invisible ou PIC 100% inclusion), PRIC.

Le plan #1jeune1solution

Avec le plan 1jeune1solution, il s'agit, en mobilisant tous les acteurs, d'accompagner les jeunes au plus près et de leur offrir une solution adaptée en déployant des moyens importants.



Au total, le plan #1jeune1solution a apporté des solutions à 175 000 jeunes dans la région en 2021. Il a mobilisé un ensemble de leviers (aides à l'embauche et à l'apprentissage, formations, accompagnements, aides financières) afin de répondre à toutes les situations). 46 000 jeunes sont entrés en apprentissage en 2021.

Le contrat d'engagement jeunes

Lancé en mars 2022, il se substitue à la « garantie jeunes » portée par les missions locales qui, en 21, a concerné 14 200 jeunes. Le CEJ propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi. Il suppose de la part du jeune un véritable engagement à suivre 15 et 20 heures d'activités par semaine, ce qui signifie une « disponibilité » suffisante de sa part pour suivre un tel rythme d'accompagnement.

En mai 22 est lancé un appel à projets spécifique pour les jeunes en rupture qui vise un accompagnement encore renforcé, avec des moyens relatifs au logement, à la mobilité et à la santé.



Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est matérialisé par la signature d'un contrat d'engagement, suite à un diagnostic approfondi entre le jeune concerné et un conseiller de la Mission locale. Le PACEA a concerné 36 000 jeunes en 2021.

L'obligation de formation pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans est une mesure phare de la stratégie pauvreté intégrée à la loi sur une école de la confiance (2019). La démarche a fortement mobilisé les acteurs des territoires, en particulier sous l'impulsion de la Dreets, des missions locales, de l'association des PAEJ, de l'Education nationale. L'obligation de formation se déploie dans les 20 plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD) pilotées par les directeurs de CIO de l'Education nationale et les Missions locales.

Au 31 décembre 2021, sur 11 000 jeunes repérés comme ne respectant pas l'obligation de formation, 8000 d'entre eux étaient pris en charge, 3000 filles et 5000 garçons. Les prises de contact n'avaient pas abouti à date pour 1 800 garçons et 1 100 filles. Mais les PSAD sont mobilisées pour y parvenir. Le CEJ jeunes en rupture pourra utilement être mobilisé pour les « invisibles ».



En 2021 la **cartographie des solutions** a été mise à jour avec l'appui de l'AFPA. (en ligne sur le site Carif-Oref).



« La promo 16-18 »

« La promo 16-18 » est un dispositif de remobilisation porté par l'AFPA dont l'objectif est de permettre aux jeunes relevant de l'obligation de formation de reprendre confiance en eux, de découvrir des métiers et de rebondir.



LA PRO 16 MO 18

C'EST QUOI ?
C'est un programme innovant de 4 mois, du Plan de relance pour la jeunesse #jeunesolutions qui complète les dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire.

POUR QUI ?
La Promo 16,18 est dédiée aux jeunes mineurs de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation.

QUELS OBJECTIFS ?

- 1. Réconcilier les jeunes avec leur avenir : révéler leurs rêves, leurs talents dans un cadre de confiance ouvert à toutes les possibilités d'orientation
- 2. Les guider vers l'autonomie en les sortant de leur univers quotidien - développer la confiance, l'estime de soi, l'ambition et la capacité à agir sur son parcours
- 3. Leur faire découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions, et notamment les métiers émergents ou en tension
- 4. Valider leurs compétences et expériences par des open badges - compétences sociales et transversales, compétences numériques.

COMMENT SE DÉROULE CE PARCOURS DE 15 SEMAINES ?

01 L'ENGAGEMENT (1 semaine)

- Comprendre la richesse du dispositif
- S'inscrire dans un collectif
- Adhérer et se projeter dans un parcours

02 L'INITIATION (2 semaines)

- Développer son sentiment d'appartenance à un collectif
- Prendre conscience de sa capacité à faire des choix et à agir

03 LA CONSTRUCTION (8 semaines)

- Découvrir le monde professionnel et ses voies d'accès
- Contribuer à des actions solidaires
- Prendre confiance en soi
- Développer sa capacité à apprendre
- Renforcer les savoirs et valoriser ses expériences
- Définir son orientation et ses choix d'avenir

04 LA PRÉPARATION DE LA SUITE (2 semaines)

- Départir l'entrée dans le cursus ou l'emploi choisi

C'est un programme de 4 mois qui - autour de la culture, du sport, du civisme, de découverte de l'entreprise - a vocation à remobiliser les jeunes orientés vers le dispositif dans le cadre d'un travail collectif autant qu'individuel et à les aider à construire un projet. C'est un sas de respiration, de découverte ou de redécouverte des possibles, de son environnement, de soi, de remobilisation. Et ça marche : les résultats engrangés montrent une part importante de sortie positives.

L'afpa a pour objectif - et les moyens-d'accompagner 2500 jeunes : d'où l'importance de faire connaître la démarche très largement.

Aller vers les jeunes

Un des freins majeurs à l'accès aux formations et à l'emploi est la mobilité. Dans le Var un itinéraire de ramassage de jeunes domiciliés sur La Seyne/mer et ses environs a été mis au point par la mission locale et la responsable de la Promo 16-18.



ZOOM sur un projet soutenu par un groupe de travail

L'association ADHELA -ligue de l'enseignement- dans les Hautes-Alpes accompagne, à partir du vécu du jeune, sa famille dans un parcours de rattrapage scolaire (il s'agit de redonner du sens aux apprentissages, reprendre en partie le chemin vers l'école, travailler un projet professionnel...)

Elle offre aux parents des espaces d'échanges et de travail sur le parcours de leurs enfants et leur permet de se repérer face aux enjeux d'orientation et de projets. L'objectif de faire revenir vers l'école les jeunes décrocheurs à travers une action destinée à la famille dans son ensemble (parents et enfant), replace les parents au cœur de l'accompagnement scolaire et de l'orientation de leur enfant et construit avec eux les clés pour le faire : un accompagnement dans le temps qui permet de suivre le jeune et sa famille aux différentes étapes clés du retour vers l'école et l'orientation.



Les sorties sèches de l'ASE (aide sociale à l'enfance) ont continué à baisser. Les départements, en charge de la protection de l'enfance ont mieux accompagné, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, les jeunes avant et à leur majorité. Le référentiel national (accès aux droits, au logement, à l'insertion professionnelle ou à la formation, maintien du lien possible) a été mis en œuvre pour **80 à 100 % des situations**.

La loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants vient compléter et renforcer les actions déployées ces dernières années pour donner toutes leurs chances à ceux dont les parcours de vie sont les plus compliqués et en particulier des jeunes de la protection de l'enfance.

Elle vise à améliorer le quotidien des enfants protégés et notamment elle interdit l'hébergement des mineurs à l'hôtel afin de leur assurer des conditions de logement décentes et adaptées, à mieux assurer la sécurité affective. Elle vise à protéger les enfants contre les violences, à améliorer l'exercice du métier d'assistant familial, à mieux protéger les mineurs non accompagnés. Elle réforme également la gouvernance nationale de la protection de l'enfance en améliorant la coordination des instances nationales existantes et renforce les services de PMI dans leur rôle d'acteur pivot en matière de santé publique



ZOOM sur des projets soutenus dans le cadre de la contractualisation

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a créé un poste de coordonnateur de parcours dont la mission est de **préparer les jeunes de la protection de l'enfance à l'autonomie** en mobilisant les dispositifs de droit commun existants. La mobilisation de l'ensemble des partenaires sur une culture commune permet de construire des parcours d'autonomie en travaillant sur l'insertion professionnelle, l'hébergement, l'accès aux droits et aux soins, le développement de la citoyenneté. Un comité de pilotage a été mis en place et **l'outil EVA GOA** (Guide d'Outils de l'Autonomie) permet d'évaluer le niveau d'autonomie, les besoins spécifiques des jeunes et les domaines à appréhender. Le conseil départemental a fortement développé la participation des jeunes de l'ASE aux démarches engagées pour faciliter leur parcours.



Dans le Var, un nouveau type de foyer pour les jeunes en situation précaire

La résidence sociale à orientation éducative (RSOE) « Fort Saint Antoine », portée par la fondation des Apprentis d'Auteuil, en partenariat avec l'association Erilia, constitue un exemple de coopération permettant de mettre au service des jeunes, des idées, des compétences et des savoir-faire. La RSOE a vocation à accompagner ces jeunes en perte de repères et à les amener à une autonomie réelle, en évitant ainsi en particulier les ruptures de parcours à la sortie de l'ASE. Elle constitue un nouveau type de foyer pour des jeunes « 16 -25 ans » en situation de précarité sociale et ne pouvant être admis en Foyer de Jeunes Travailleurs classique.

L'originalité de ce projet expérimental est de constituer une « passerelle » pour des jeunes qui ne sont pas en mesure d'accéder aux aides de droit commun sans un appui éducatif, une aide à l'insertion, une sensibilisation à la santé, une restauration de leur propre image et un accompagnement dans leur choix d'orientation de vie.

https://paca.apprentis-auteuil.org/wp-content/blogs.dir/155/files/AAuteuil_RS OE_Toulon_-_plaquette_compressed.pdf



Les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) existants ont été renforcés et deux nouvelles structures ont été créés à Marseille Nord et Avignon. Pour accueillir les jeunes confrontés à des difficultés et leurs familles. Les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sont des espaces conviviaux, installés sur les territoires, au plus proche des jeunes et destinés à leur offrir un espace de parole anonyme, confidentiel et gratuit sans être étiquetés de suivi psychologique (thématiques recensées : violences intra familiales et difficultés familiales, angoisses liées à la situation économique, à l'avenir professionnel, ou à la scolarité, dépression....).



ZOOM sur un projet soutenu par un groupe de travail

Donner la parole aux jeunes pour les aider à se construire et nous aider à bâtir des politiques efficaces

Une action inspirante, soutenue par l'enveloppe innovation de la stratégie pauvreté : ENVOL+ portée par la Communauté d'agglomération Durance Luberon-Verdon (DLVA) (04),

“Envol plus” est un projet qui vise à donner la parole aux jeunes en situation de précarité. En échangeant avec des élus et des professionnels, les jeunes sont amenés à contribuer à la transformation de l'offre d'insertion sociale et professionnelle du territoire et définir les orientations de la collectivité en cohérence avec leurs besoins.

La démarche s'appuie sur le Lab itinérant de Pôle emploi pour l'animation de sessions d'intelligence collective (entre les sessions des commissions jeunesse de la collectivité afin de les alimenter).

Ce projet vise à co-construire la politique d'insertion pour et avec les jeunes, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes du territoire. En lien avec la Communauté de communes DLVA la mission locale, Pôle emploi, les services de l'état présents sur le territoire (DDETS, Education nationale et Préfecture), Conseil régional, associations, organismes de formation et entreprises du territoire.





3. Améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

Accéder à un revenu décent conditionne la sortie de la pauvreté et la faculté à se projeter. Cela requiert tant des mesures monétaires qu'une politique d'accès aux droits et de lutte contre le non recours.

Apporter un soutien monétaire aux plus démunis (détails dans le rapport national de la stratégie pauvreté). Les mesures suivantes ont été prises en amont mais aussi pendant la crise :

- ✓ La revalorisation de la prime d'activité et le relèvement du plafond de ressources pour en bénéficier ont permis de diminuer de 0,2 point le taux de pauvreté.
 - ✓ L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont été revalorisées en avril.
 - ✓ Le bénéfice du chèque énergie, accordé aux foyers les plus modestes pour le paiement des dépenses d'électricité et de gaz naturel a été étendu à 2,2 millions de foyers supplémentaires en 2019. Son montant a été revalorisé en 2020, pour atteindre jusqu'à 277€ par an. 5,5M de ménages en bénéficient. Une aide exceptionnelle de 100€ est versée en complément en décembre 2021.
 - ✓ Des aides exceptionnelles de solidarité ont été versées pendant la crise sanitaire aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS: une aide de 150€ versée deux fois dans l'année avec 100€ supplémentaires par enfant. Une aide inflation versée fin 2021. Les droits au chômage ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2021. L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée.
- Une garantie de ressources a été versée aux « intermittents" du spectacle.
- ✓ Des aides ciblées sur les jeunes : aide exceptionnelle pour les moins de 25 ans bénéficiant des APL et non -étudiants et aux boursiers de l'enseignement supérieur, qui ont également bénéficié des repas à 1€ au restaurant universitaire, le barème de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle a été revalorisé.

Favoriser le recours aux droits

Au niveau national, le non-recours aux droits est estimé à 30%, et la région n'est pas exemptée de ce phénomène. Deux rapports de la défenseur des droits en témoignent.

- Rapport Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/01/dematérialisation-et-inegalites-daccés-aux-services-publics>

- Enquête sur l'accès aux droits Volume 2

- Relations des usagers avec les services publics : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/etudes-et-recherches/2017/03/enquete-sur-laccés-aux-droits-volume-2-relations-des-usagers-avec-les>



A terme, le non-recours coûte plus cher à la société que la démarche qui consiste à favoriser l'accès aux droits de tous. La lutte contre le non-recours aux aides sociales fait l'objet d'un effort des pouvoirs publics.

Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non recours

La domiciliation, nécessaire pour ouvrir des droits

La domiciliation administrative permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable, au sens où ils n'ont pas un accès constant et confidentiel à leur courrier, de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier mais surtout accéder à certains droits (délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales par exemple) et à des prestations sociales légales.

La domiciliation peut être effectuée par un centre communal d'action sociale, un centre intercommunal d'action sociale ou un organisme agréé par la préfecture de département. Toutes les communes ont de droit la compétence de domiciliation et ont l'obligation de domicilier dès lors que la personne présente un lien avec la commune. La domiciliation fait partie intégrante des missions légales des CCAS et CIAS.

La domiciliation peut également être réalisée par des organismes agréés. A ce titre, 31 organismes agréés ont été soutenus en 2021 pour un montant total de 403 000 € dans l'objectif d'augmenter le nombre de domiciliation et de réduire les délais d'attente.



Les « rendez-vous des droits » (RVDD) proposés par les CAF

Selon la logique du guichet unique, les caisses d'allocations familiales (Caf) proposent à leurs allocataires les plus vulnérables un entretien personnalisé pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux, gérés ou non par les Caf. Ces rendez-vous existent depuis 2014 et ont pour objectif la lutte contre le non recours. C'est l'aide et l'accompagnement dans l'accomplissement des démarches plus que l'information qui aboutissent à une réelle ouverture des droits selon une étude de la DREES de janvier 2020.

La mise en place d'accueils inconditionnels de proximité

Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les Conseils Départementaux, l'objectif est d'offrir sur tout le territoire un accueil inconditionnel à moins de 30 mn du domicile. Ces accueils ont vocation à fédérer les ressources des territoires, à favoriser les connexions entre les différents organismes délivrant des droits. Le contrat est réputé rempli à 90 ou 100% dans les départements de Paca.

Une étude-action a été conduite par l'ODENORE (observatoire du non recours. Université de Grenoble) qui montre que trois modalités organisationnelles principales sont identifiées, autour de dominantes centrées sur les agents d'accueil, sur les travailleurs sociaux ou sur les partenaires. Le déploiement des accueils inconditionnels de proximité (PASIP) lève plusieurs enjeux, qui sont en premier lieu de nature professionnelle, en particulier autour de la professionnalisation des personnels d'accueil, de la reconnaissance de leur fonction d'accueil social et de leur complémentarité avec les travailleurs sociaux. Ces questions et préoccupations, de même que celles qui renvoient à la volonté de "recentrer le travailleur social sur son cœur de métier", expliquent pourquoi le PASIP est prioritairement une démarche engagée en interne dans plusieurs Départements étudiés.

Pour autant, l'enjeu partenarial reste central. L'interconnaissance des acteurs locaux, l'existence d'espaces et de modalités de travail en commun, les formes d'articulation observées avec des acteurs comme les France services s'avèrent sur ce point faciliter le développement d'une culture commune de l'accueil social. Autant de dynamiques locales qui sont parfois freinées par des relations aux organismes de protection sociale pouvant être plus ou moins difficiles à établir, selon les territoires.

Ainsi, la conjonction de ces enjeux professionnels et partenariaux, qui renvoient à une approche "systémique" du PASIP, apparaît comme l'une des conditions principales pour permettre un accès effectif aux droits sociaux sur les territoires.



La démarche d'accueil social inconditionnel a vocation à être articulée avec celle des **141 Maisons de services au public** ou France service (106 en 2020) qui proposent a minima les démarches relevant de la Caisse d'allocations familiales, des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, de la Caisse nationale d'Assurance maladie, de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse, de la Mutualité sociale agricole, de Pôle emploi, de La Poste. En 2022, 2 000 Maisons France Service seront ouvertes au public sur le territoire national.



Le référent de parcours

Il s'agit de permettre aux personnes d'être en relation avec un intervenant social qui a une vision globale de leur situation et est à même de coordonner si besoin les interventions lorsqu'elles sont multiples.



ZOOM sur une démarche conduite dans le cadre de la contractualisation

Dans les Alpes de Haute-Provence la démarche est fortement engagée : elle s'appuie sur le renforcement des notions de « pouvoir d'agir » et « d'aller vers ». Le département 04, de par sa taille et son réseau, bénéficie d'un maillage d'intervenants qui se connaissent bien et de coordinations existantes. Des initiatives ont été prises, comme par exemple, pour renforcer la collaboration avec la ville de Digne-les-Bains dans le cadre du contrat local en santé mentale. Les démarches centrées sur l'utilisateur et sur « l'aller vers » sont à développer et ont fait l'objet de formation tant des agents que des cadres.

La volonté est donc d'ancrer la démarche dans les pratiques des services territoriaux d'action sociale et de s'appuyer sur les projets développés localement. C'est la raison pour laquelle une formation a été commandée sur le thème du pouvoir d'agir. Elle a associé les agents du Département et les partenaires : CCAS, MSA, CAF, mission locale, équipes d'éducateurs de milieu ouvert, LOGIAH, travailleuses en intervention sociale et familiale, éducateurs de la prévention spécialisée.

6 points conseils budget (PCB) supplémentaires ont été labellisés en Paca en 2021 ce qui porte leur nombre à 38, chacun étant doté de 15 000€ par an. Structures d'accueil inconditionnel, articulées avec les 106 Maisons de services au public, elles visent à prévenir le surendettement et accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans la gestion de son budget. Le personnel sur place est formé par la Banque de France.

Aller vers, une démarche essentielle

Point clé du référentiel de formation au travail social, les démarches d'aller vers les personnes en difficulté se sont fortement développées pendant la crise notamment par le biais des équipes mixtes associant des professionnels du social et de la santé pour aller au-devant des personnes hébergées, notamment à l'hôtel.



ZOOM sur une initiative locale

La CPAM et la CAF des Alpes-Maritimes ont poursuivi leur mobilisation pour aller au-devant des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire.



ZOOM Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat soutient le Bus de l'accès aux droits porté par l'association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (ASMAJ). Il couvre les quartiers de Marseille éloignés des services de droit commun.

Le bus de l'accès au droit est un dispositif mobile permettant d'aller vers les publics les plus éloignés des services de droit commun en expérimentant un mode d'intervention assurée par une équipe composée de deux médiateurs socio-numériques et d'une juriste. Cette équipe mobilise la complémentarité de compétences et de réseaux pour assurer auprès des plus démunis :

- une approche globale des situations,
- l'élaboration de diagnostic
- une réponse individuelle et collective articulant accès au droit / inclusion numérique / accès au droit / accès aux services judiciaires de proximité / médiation.



SOLIGUIDE se déploie dans les Bouches du Rhône et dans les Alpes-Maritimes

Soliguide est un guide de la solidarité en ligne. C'est un outil numérique ergonomique, simple et rapide d'utilisation qui recense les lieux et les services utiles aux personnes en situation de précarité pour répondre au besoin d'informations, tant des professionnels que des personnes en situation de précarité, sur les actions et les outils présents, sur leur territoire.

Ces données sont disponibles librement sur le site internet soliguide.fr et l'application mobile. Elles sont accessibles en plusieurs langues (français, anglais, arabe, espagnol, russe et aussi ukrainien).

La base de données, mise à jour régulièrement, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via divers supports (site web, application mobile, messagerie instantanée, listes imprimables et interface de synchronisation avec d'autres outils). La cartographie est actuellement disponible dans 17 départements en France et référence plus de 13 150 lieux. La mise à jour rigoureuse des informations se fait deux fois par an (été et hiver) avec un accompagnement des acteurs à la mise à jour au fil de l'eau et en autonomie.

En Juin 22, près de 300 structures sont référencées sur Soliguide dans les Bouches-du-Rhône.



Lutter contre la fracture numérique

Avec la quasi généralisation de la numérisation des procédures administratives, la lutte contre la fracture numérique est devenue un corollaire de l'enjeu d'égalité d'accès aux droits. De nombreuses initiatives sont soutenues par l'ANCT.



La « Banque du numérique » dans les Alpes-Maritimes a été soutenue par l'enveloppe régionale de la stratégie pauvreté et la « Fabrique du numérique » dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et la Métropole Aix Marseille.



Aidants Connect

Aidants Connect est un outil qui permet d'une part de sécuriser juridiquement les aidants, via un système d'habilitation, grâce à la constitution de mandats avec les usagers, et d'autre part, de faciliter l'accomplissement des démarches en ligne à travers les codes France Connect des usagers. Le dispositif est mis en œuvre par l'ANCT par vagues régionales. La région PACA est concernée par la 3e vague du dispositif, qui a débuté en septembre 2021. L'ANCT porte l'objectif d'habiliter 1510 aidants en région PACA d'ici la fin 2022. Ils sont, début 2022, 271 aidants habilités en région et 270 en cours d'habilitation.

Mobilier et matériel d'inclusion numérique

14 M€ sont réservés par l'ANCT pour équiper en matériel informatique reconditionné (ordinateur fixe, portable, tablette, smartphone pour un montant de 10M€) et en mobilier (4M€) les acteurs de la médiation numérique. Du mois d'octobre à février 2022, les collectivités et espaces France Service ont pu réaliser des précommandes de matériel et mobilier sur une plateforme en ligne.

La commande de matériel informatique est accessible aux espaces France Services et aux collectivités de moins de 3500 habitants ou comptant un ou plusieurs QPV.

Outiller la médiation numérique pour soutenir 20 projets d'inclusion numérique

Le projet porté par le tiers-lieux la Fabulogie et le hub du Sud (Marseille) sur la maison reconnectée ainsi que le projet du centre d'innovation et d'usage en santé (Nice) pour son projet « Agir contre la fracture numérique » ont été lauréats en PACA de la deuxième vague d'appel à manifestation d'intérêt. D'autres lauréats seront désignés en 2022 par l'ANCT.

Emmaüs Connect récupère du matériel et accompagne des personnes en situation d'illectronisme.



Formation « travail social et numérique »



Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Département a conventionné avec l'IRTS pour proposer un cursus complet de formation sur la thématique « travail social et numérique » autour de trois enjeux : comprendre, s'approprier et mesurer les effets et pratiques du numérique, accompagner des personnes et des situations.

Cette formation a été ouverte à 54 travailleurs sociaux en fin de parcours de formation et aux partenaires du territoire : LOGIAH, le CCAS de Château-Arnoux et de Digne-les-Bains, la CARSAT, l'ADSEA, la maison France services de Saint-André-les-Alpes et celle du Val de Durance ainsi que la mission locale.

La démarche s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés et des co-financements de la contractualisation avec les conseils départementaux.



L'accès au logement



La politique du « logement d'abord » vise à fluidifier les parcours de la rue vers le logement. Cela passe par une accélération de l'accès dans le parc social pour les sortants d'hébergement, mais également à développer de nouvelles solutions d'accompagnement dans le parc privé via, par exemple, l'intermédiation locative.

Concernant l'accès au parc social, il faut d'abord noter que le parc de logement social en Paca reste de plus de trois points inférieur à la moyenne nationale (14,1% contre 17,4%).

En 2021, **766 ménages sortants d'hébergement** ont accédé au parc social, ainsi que **705 ménages se déclarant sans abri** ou en habitat de fortune. Cela représente un peu plus de **6%** des attributions totales en logement social, un taux en progression constante, au-delà des objectifs fixés à la région.

Par ailleurs la mobilisation du parc privé à des fins sociales, via le dispositif de l'intermédiation locative, s'est fortement développée. **3677 places nouvelles en intermédiation locative (IML)** ont été créées dans la région depuis 2018 (dont **plus de 1000 en 2021**), soit un résultat qui dépasse l'objectif initial.

Enfin, les pensions de famille permettent à des personnes isolées de plus de 40 ans en difficultés sociales de se stabiliser avec un soutien et une vie collective tout en étant autonome. **436 places supplémentaires ont été ouvertes depuis 2018**, et 942 sont programmées et doivent ouvrir d'ici 2025. De nouveaux projets pourront être examinés au-delà de la programmation quinquennale.

Cinq territoires sont à présent labellisés « territoire accéléré du logement d'abord » en PACA (Nice Côte d'Azur, Antibes - Sophia Antipolis, Toulon Provence Méditerranée, Aix-Marseille-Provence métropole, la ville d'Avignon). La démarche vise à fluidifier l'accès au logement.



ZOOM contractualisation Métropoles

Dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les Métropoles, des moyens ont été mobilisés pour des actions relatives à l'accès ou au maintien dans le logement :

Pour la Métropole de Nice-Côte d'Azur :

Un concours de l'Etat de 300 K€ pour le renforcement de l'accompagnement à l'accès et le maintien dans le logement, dont une démarche de territorialisation de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions) ;

195 K€ pour l'accès au logement des jeunes en situation de précarité, dont une aide aux propriétaires pour favoriser l'intermédiation locative en faveur des jeunes.

Pour la Métropole de Toulon-Provence-Méditerranée

145 K€ pour la coordination de la sécurisation des parcours résidentiels dont un axe sur l'accès au logement des jeunes dans une dimension intergénérationnelle, portée par l'URHAJ.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

258 K€ sur l'appui à l'auto-réhabilitation thermique des logements pour les retraités modestes, et sur un projet d'insertion par le logement sur un parc réservé



Réintégrer dans le logement des personnes très éloignées

Un appel à manifestation d'intérêt a permis de sélectionner trois projets en Paca pour l'accueil de grands marginaux. Il s'agit à partir d'un principe d'accueil à basse exigence, d'accompagner et de stabiliser des personnes à la rue de longue date. Un projet porté par l'armée du salut à Marseille, aux abords de la résidence William Booth, va se mettre en œuvre. Un autre encore à Marseille est porté par un consortium autour de l'association Just. Le projet porté par la Croix Rouge à Avignon peine à trouver son terrain d'implantation.



Des partenariats innovants entre bailleurs sociaux et associations de solidarité

Le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement finance des mesures d'accompagnement social des ménages en difficulté pour leur accès ou leur maintien dans le logement. Ce fonds, piloté en PACA par la DREETS en lien avec la DREAL, Action logement et l'ARHLM, a permis de financer **69 projets dont 16 en partenariat** avec les bailleurs, pour un montant total de **5,2 M€**. Sur l'ensemble des conventions 2021, 1489 ménages ont bénéficié ou bénéficient d'un accompagnement dont 338 ménages DALO. 514 ménages accompagnés ont accédé au logement durant l'année 2021.

Parmi ces projets il peut être cité celui de **l'association SOS FEMMES 13 – en partenariat avec Erilia, Logirem, Unicil et 3F Sud**. Le projet concerne l'accompagnement des femmes victimes de violences issues du site d'hébergement d'urgence "l'Îlot" à Marseille vers le logement en s'appuyant sur le diagnostic pluridisciplinaire mené sur le site.

Le projet s'appuie sur la plateforme départementale inter-bailleurs dédiée aux femmes victimes de violence du SIAO. 25 mesures d'accompagnement renforcé permettent de soutenir ces femmes dans leurs démarches d'accès au logement mais également dans leur maintien en mobilisant une équipe de travailleurs sociaux et de psychologues.

Un axe formation des salariés des bailleurs sociaux est également inscrit dans le projet.

Lutter contre la précarité alimentaire

En 2021, dans la continuité de 2020 l'Etat est venu soutenir les acteurs de l'aide alimentaire dont la fréquentation a structurellement augmenté depuis la crise sanitaire. Des fonds nationaux ont été débloqués notamment aux 4 associations nationales Fédération des banques alimentaires, restaus du cœur, Secours populaire et Croix Rouge afin de compenser le manque de produits frais dans les lots du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

En région Paca, dans le cadre du plan de relance, 41 projets relatifs à l'aide alimentaire ont été financés pour un montant de **3M€** pour des projets d'investissement ou de soutien en ingénierie du secteur. Sur la marge de manœuvre régionale **630 000 euros** ont été consacrés à **20 projets** qui tendaient à réorienter l'aide alimentaire vers une politique d'accès à une alimentation de qualité.

La loi EGALIM, d'Octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, précise : « la lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire ».

Au niveau régional, la **DREETS** a mis en place un comité régional de lutte contre la précarité alimentaire (corelupa) qui à l'instar de l'instance nationale a vocation à favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.



4 axes de travail ont été retenus :

- La connaissance partagée
- Le développement des filières solidaires
- L'inclusion et la participation des personnes concernées
- Le développement d'une politique d'accès à une alimentation durable et de qualité
- Le groupe de travail régional associant une grande diversité d'acteurs et animé par l'ANSA, est connecté au CORELUPA. Il a animé deux séminaires en 2021 et réunit une variété d'acteurs, qui tous sont mobilisés pour essayer les bonnes pratiques, à savoir celles qui permettent l'accès à une alimentation de qualité, en favorisant les circuits courts et l'autonomisation des personnes.



Zoom sur deux projets soutenus par le groupe de travail

Une action du programme alimentaire du Vaucluse

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) à vocation éducative et sociale, et en réponse à l'urgence de la crise sanitaire, le Vaucluse a mis en lien les agriculteurs et le public en précarité pour créer du lien et renouveler les habitudes alimentaires. Cette action a été menée en partenariat avec la CAF, la MSA, les centres sociaux d'Avignon, les missions locales. Des paniers composés de produits agricoles locaux ont été distribués gratuitement à des jeunes de 16 à 25 ans.

Au-delà de répondre à un besoin alimentaire urgent pour compléter un revenu insuffisant, cette action a permis de faire connaître et rendre accessibles des produits locaux de qualité à des publics qui ne les auraient peut-être pas consommés, tout en soutenant les agriculteurs du département et en promouvant l'agriculture.



Zoom sur deux projets soutenus par le groupe de travail

Une action de la cité de l'agriculture, dans le 15ème arrondissement de Marseille

La Cité de l'agriculture a mis en place différents projets pour une alimentation durable et de qualité dans le 15ème arrondissement de Marseille :

- le marché des Aygalades (chaque premier dimanche du mois dans, pour accéder à une alimentation durable, paysanne, locale, et tisser du lien entre producteur-rices et urbains des quartiers populaires) ;
- le projet des paniers bio solidaires (15 paniers de fruits et légumes par semaine pour des familles du centre social MPT Saint-Louis, en partenariat avec les Paniers Marseillais et l'association le Panier de la Calade) ;
- le projet VRAC (groupement d'achats dans les quartiers prioritaires de la ville, en partenariat avec Pain et Partage et VRAC) ; la ferme Capri (ferme urbaine).



4. Lutter contre les inégalités de santé

Les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardiovasculaires ou encore de diabète : l'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques.

À ces risques s'ajoutent un déficit d'offre de soins ainsi que des renoncements et des refus de soins, la santé étant souvent reléguée au second plan pour ces personnes confrontées à l'urgence du quotidien et à des graves difficultés financières.

La crise sanitaire a décuplé les situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins et aggravé l'état de santé des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées ou encore celles vivant en promiscuité. (l'offre de soins de proximité dans les quartiers politiques de la ville est 1,8 fois inférieure au reste du territoire). C'est dans ce contexte que plus de 160 M€ au niveau national ont été consacrés à la réduction des inégalités de santé dans le cadre du Ségur de la santé et des Assises de la santé mentale, dont 100 M€ engagés dès 2021.

Les mesures 27 et 31 du Ségur de la santé visent à amplifier les efforts, à garantir une prise en charge adaptée à chaque habitant des territoires défavorisés, à l'hôpital comme en soin ambulatoire. Elles visent à capitaliser sur les expériences des dispositifs existants de prise en charge, notamment dans « l'aller vers », mesures qui ont probablement permis de réduire l'impact de la crise pour les populations les plus pauvres.



La mesure 27 du Ségur de la Santé prévoit notamment la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. Doter chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités. Le comité régional des inégalités de santé (CRIS) s'est mis en place le 14 Décembre 2021. Il associe des partenaires institutionnels et des personnalités reconnues des domaines de la santé et du social. Il s'est fixé un programme de travail qui prendra corps en 2022.

2. Renforcer le fonds d'intervention régional (FIR) sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le fonds régional a été doté de 1,4 M€ qui ont notamment permis en 2021 un renforcement significatif des Permanences d'accès aux soins (PASS). En 2022, le FIR aura vocation à financer les axes de travail définis dans le cadre du CRIS, le renfort des PASS étant pérennisé sur des crédits de droit commun.

3. Renforcer en temps médicaux et paramédicaux des permanences d'accès aux soins de santé. Aujourd'hui 33 PASS couvrent l'ensemble du territoire de PACA à partir des Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Une coordination régionale permet d'animer le réseau.

4. **Créer 60 centres et maisons de santé "participatifs"**. Suite à un appel manifestation d'intérêt national, trois centres de santé participatifs ont été labellisés et soutenus financièrement en Paca. Deux à Marseille : le château en santé (centre de santé du quartier Kalliste (15ème), la référence dans le domaine, et la maison de santé pluri-professionnelle Peyssonnel dans le 3eme arrondissement; un à la Trinité (dans les Alpes-Maritimes) : la maison de santé pluri-professionnelle de l'Olivier.



ZOOM sur : Le château en santé Kalliste :



Le centre de santé est porté par une association à but non lucratif et s'adresse aux habitants des quartiers de Kalliste, la Granière, la Solidarité, les Bourrely. Il propose des consultations de médecine générale, des entretiens sociaux ou infirmiers, un suivi orthophonique dans la limite des places disponibles.

Ce lieu est aussi un espace de rencontre autour d'un café, d'échanges sur la santé, sur le « prendre soin », de réflexions collectives, avec les habitants et les professionnels du territoire sur les besoins en santé du territoire, sur le fonctionnement d'une telle structure, sur les moyens de favoriser l'accès aux soins et de lutter contre les inégalités sociales de santé.



5. Création de 500 nouveaux lits "halte soins santé" pour atteindre 2800 places d'ici 2022. 9 places ont été installées en 2021 mais 20 supplémentaires sont programmées pour 2022. Fin 2021, sont installés dans la région 153 lits halte soins santé, 55 lits d'accueil médicalisés et 374 places en appartements thérapeutiques.

6. Pour lutter contre le nombre croissant de femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement, 208 places d'hébergement d'urgence ont été créées dans la région.

7. Recourir aux démarches d'aller-vers pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) mobiles facilitent l'accès immédiat aux soins des personnes en situation de précarité et les accompagne dans les démarches de reconnaissance de leurs droits. La PASS est une consultation sociale : couplée à une consultation de médecine générale de premier recours. Une PASS mobile a été créée à Nice, ainsi que deux PASS Mère-Enfants à Avignon et dans les Alpes-Maritimes.

8. Les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP). Pour répondre à la crise sanitaire, la création et le renforcement de 20 projets d'équipes mobiles sanitaires pour favoriser « l'aller vers » les publics grands précaires ont été financés dans la région pour plus d'un million d'euros.

9. Un meilleur accès aux soins avec la Complémentaire Santé Solidaire et le 100 % santé. La complémentaire santé solidaire facilite l'accès aux soins de plus de 600 000 personnes en 2021

Nombre de bénéficiaires CSS Participatives et Non Participatives		2020	2021
131	MARSEILLE	329 270	299 215
41	DIGNE-LES-BAINS	17 151	15 337
51	GAP	11 225	9 985
61	NICE	123 079	107 593
201	AJACCIO	9 349	7 604
202	BASTIA	14 052	12 141
831	TOULON	125 283	114 502
841	AVIGNON	73 785	65 926
Région PACA		703 194	632 303

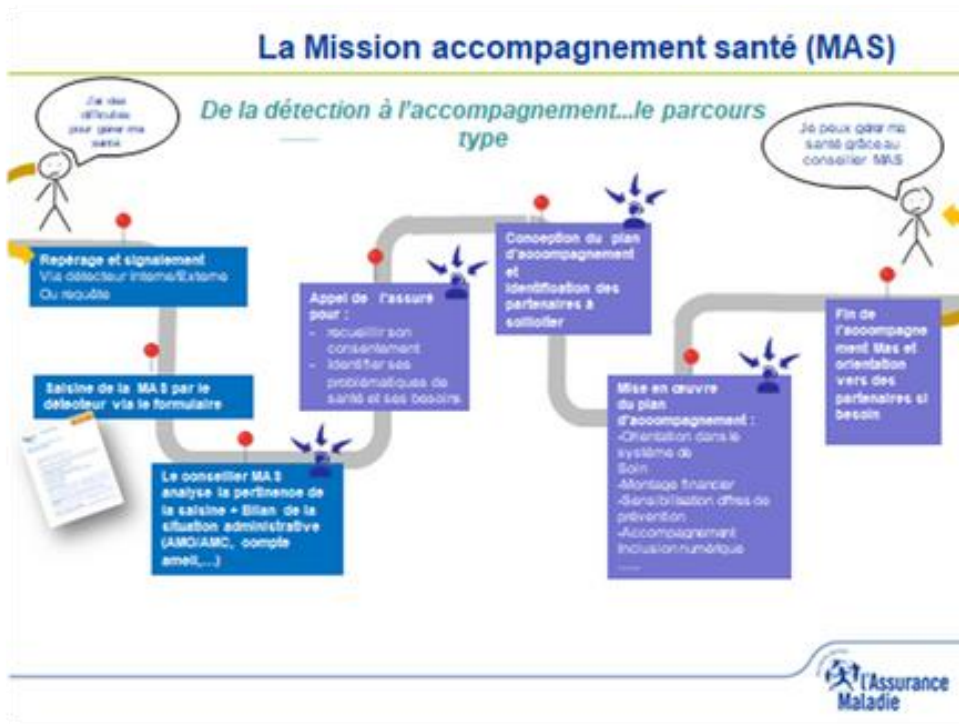
Source assurance maladie

La réforme du 100 % santé est un engagement fort du Gouvernement pris en novembre 2019 en faveur de l'accès des assurés aux soins dentaires, aux soins d'optique médicale et aux aides auditives. Elle permet la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie et est pleinement effective au 1er janvier 2021. Début 2020, 15 % des achats de lunettes ont bénéficié du 100 % santé. En Paca, en 2021, c'est 21%.



ZOOM sur la mission accompagnement santé de l'assurance maladie

La Mission accompagnement santé est une réponse concrète portée par l'assurance maladie visant à permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et de se soigner. L'accompagnement peut être sollicité dans le cadre de difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins (liées ou non à un handicap), de fragilité face au numérique ou encore de situation sociale complexe. Deux temps forts : • Le repérage des situations par l'Assurance Maladie et par ses partenaires ; • L'accompagnement de la personne en fonction de ses difficultés et des besoins identifiés.



ZOOM sur des projets soutenus par la stratégie pauvreté

Le Gynécobus du centre hospitalier de Brignoles (Var)

Le projet vise à atteindre les femmes en situation de précarité, éloignées du CH Brignoles, vivant dans des lieux mal desservis par les transports. Les objectifs sont de réduire les inégalités d'accès aux soins gynécologiques (dépistage et prévention), de sensibiliser les femmes en situation de précarité, sorties du circuit de soins à ce type de soins. Il s'agit de leur permettre un suivi régulier, de recourir à ce service de manière accessible, gratuitement. Le public cible concerne également les jeunes en questionnement, ou détresse, et vise à offrir aux professionnels sur place une action complémentaire et adaptée.

Un support de pictogrammes explique la consultation gynécologique aux personnes en situation de handicap mental, en collaboration avec une psychologue. Le projet est en phase de déploiement.

Agir pour apporter des réponses à la précarité menstruelle

En relation avec la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, 217 000 € ont été consacrés en 2021 au financement de 10 projets qui répondent aux besoins de femmes en difficulté sur ce point, hébergées, en errance ou aussi jeunes en déficit de culture ou ressources.

L'enveloppe sera reconduite en 2022 tant pour favoriser l'accès à une diversité de **produits périodiques**, adaptés à leurs besoins et souhaits en matière de protection que pour déployer des actions d'accompagnement en santé, et cela en complémentarité avec les initiatives déployées du niveau national.



5. Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

L'emploi salarié s'est redressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur dès le 2nd semestre, puis a fortement progressé tout au long de l'année 2021 (+3,5 %). Il atteint ainsi un niveau très au-dessus de celui d'avant-crise (+2,5 %). Sur le front social, le nombre de foyers allocataires du RSA continue de diminuer et passe sous son niveau d'avant-crise : on compte 152 000 foyers bénéficiaires du RSA au premier semestre 2022, soit une baisse annuelle de -8,6%, tandis que le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité augmente de 1,8 % et concerne 370 000 foyers.

Cette embellie qui se dessine, en même temps que des besoins de recrutement de différentes filières en tension ne sont pas satisfaits, invitent à redoubler les efforts pour que la situation des plus fragiles s'améliore aussi : les plus éloignés de l'emploi, les familles monoparentales, les jeunes « décrocheurs »...

De la CALPAE au SPIE

Les mesures portées par la stratégie dans les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) gardent toute leur pertinence dans ce contexte. Elles ont vocation en particulier à mieux accompagner les personnes concernées pour leur permettre de reprendre confiance rapidement et de construire avec elles un parcours de retour à l'emploi, en levant les différents freins, pour qu'elles retrouvent de l'autonomie. C'est le sens du **Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** qui mobilise à présent dans **tous les départements de Paca** des consortiums d'acteurs publics et privés, sous l'égide du conseil départemental, pour permettre « un parcours sans couture ».

L'Etat a apporté 7,2 M€ pour contractualiser avec les Conseils départementaux de PACA pour transformer les méthodes et renforcer les moyens de l'accompagnement, et ainsi favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il a apporté des fonds en ingénierie importants pour permettre aux SPIE de se développer pour accompagner un public plus large.

Baisser à moins d'un mois après leur entrée dans le dispositif les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA.



Dans les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, les Départements se sont engagés à réduire à moins d'un mois l'orientation des personnes qui entrent dans le dispositif RSA. Il est en effet prouvé que plus cette orientation est rapide et mieux les personnes parviennent à rebondir. 4 départements sur 6 se rapprochent très fortement de l'objectif



ZOOM sur des projets soutenus dans la contractualisation

Pour favoriser l'orientation rapide des Brsa, le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes** a déployé un système de RDV par SMS « Rendez-vous insertion ». En 2021, 85% des bénéficiaires du RSA avaient un RDV dans le mois suivant leur entrée dans le dispositif. C'est près de 100% en 2022

RDV-Insertion permet aux départements de gérer facilement l'entrée des bénéficiaires en parcours d'insertion

Les bénéficiaires sont invités par SMS et email en quelques clics

Les tâches administratives de gestion des courriers et d'agenda sont allégées

Les relances et le suivi des prises de rendez-vous sont facilités

Les bénéficiaires sont responsabilisés et autonomes dans leur prise de rendez-vous.

L'outil est proposé par data.insertion, une équipe de **beta.gouv**. Ce service est porté par la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DILP) et la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP).

Autres outils mis à disposition des départements par beta.gouv : carnet de bord (à l'usage de la personne accompagnée et de son référent) et DORA (répertoire des aides pour lever les freins à la reprise d'activité).



ZOOM sur le "Giratoire des droits"

Dans le VAR, la démarche nommée « giratoire des droits », est expérimentée sur la commune de Fréjus. Les allocataires entrant au RSA sont invités pour faire le point sur l'ensemble de leurs droits. Sur 200 personnes invitées et présentes au giratoire des droits, 25 % des allocataires ont bénéficié d'une régularisation de leur droits et 13% ont accédé à un nouveau droit.

Ainsi, le giratoire aura permis d'améliorer la situation de 55 foyers allocataires du RSA, soit 28% des personnes mobilisées dans cette démarche.

La prise en charge dès l'ouverture des droits a ainsi évité la reprise de situations, plusieurs mois plus tard, générant tensions pour les allocataires et travail supplémentaire, aussi bien pour les services de la CAF, que pour les travailleurs sociaux du Département.

De ce fait, le délai moyen d'orientation s'établit à 9,96 jours à partir de la notification de la décision.

Le délai moyen de contractualisation s'établit à 27,7 jours et 73% des allocataires s'engagent dans leur parcours d'insertion, dans un délai inférieur à 30 jours, sur la base d'un contrat d'engagement réciproque.

La "garantie d'activité" au travers de deux dispositifs complémentaires : l'accompagnement global et la garantie d'activité départementale



11 Offre d'accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi, les bénéficiaires du RSA peuvent être orientés vers l'accompagnement global co-porté par Pôle emploi et les Conseils Départementaux. C'est un programme co-financé par le FSE. Le bénéficiaire participe à un accompagnement renforcé porté par un binôme, le référent social et un conseiller de Pôle emploi. En PACA, 6770 personnes ont bénéficié de cet accompagnement (soit 1500 de plus qu'en 2020), avec un taux de retour à l'emploi de 41 % (soit 7 points de plus que l'année précédente).

Dans tous les départements de la région les délais d'orientation vers l'accompagnement global sont passés à moins de 30 jours, ce qui témoigne d'un renforcement manifeste de la relation entre les conseils départementaux et Pôle emploi.



ZOOM sur un projet soutenu dans la contractualisation

A Avignon, le Dispositif Territorial d'accompagnement* (D.T.A.) « Actions Femmes », est destiné aux demandeuses d'emploi de plus de 25 ans ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Des partenariats locaux avec les associations et les réseaux de soutien ont été mis en place pour développer la mise en action des personnes, mobiliser les aides et services complémentaires (dans les champs juridique, logement, addiction, prostitution, fracture numérique...).

Ainsi une opération de redistribution d'ordinateurs auprès des femmes suivies dans le D.T.A. a été menée sous l'impulsion de Pôle emploi ; une action rendue possible grâce à aux dons d'entreprises, administrations, collectivités et au travail de reconditionnement effectué par l'association Avenir 84. 21 femmes ont reçu un ordinateur pour réaliser leurs démarches à distance. Cet accompagnement de 6 mois a concerné 177 femmes en 2021 ; à l'issue, 53 % d'entre elles sont entrées en emploi ou en formation.

La garantie d'activité départementale : grâce aux apports financiers de l'Etat, les Départements ont pu développer des offres d'accompagnement spécifiques et innover en confiant à des structures publiques ou privées une offre accrue de solutions adaptées aux profils des bénéficiaires. 40 000 personnes en ont bénéficié en 2021 contre 25 000 l'année précédente et 19 000 en 2019.



ZOOM sur des actions soutenues dans le cadre de la contractualisation avec les Départements

Le Département des Bouches-du-Rhône développe un accompagnement spécifique des personnes bénéficiaires du RSA souffrant de troubles psychiques. L'action « accompagnement global tripartite » est une action innovante basée sur la mise en place d'un accompagnement renforcé pour des publics en accompagnement social susceptibles d'être employables à moyen terme. Le référent de parcours qui accompagne et contractualise avec le bénéficiaire du RSA est un accompagnateur à l'emploi, soutenu par un référent social et un psychologue ; ce dernier travaille sur la remobilisation, la valorisation des potentialités et le savoir-être notamment ; il assure un rôle de « coach ».

L'enjeu est de travailler sur les potentialités de chaque individu en termes d'emploi, tout en levant de façon concomitante les divers freins (sociaux, santé,...). L'intervention des trois types de professionnels permet un accompagnement complet, basé sur l'identification et l'exploitation des potentialités des personnes en vue de leur insertion professionnelle.

Le Département des Hautes-Alpes conduit une action particulière pour garantir un accompagnement adapté vers l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales en précarité. Il a mis en place des aides financières dans le cadre d'un parcours d'insertion contractualisé en faveur de la levée des freins à l'emploi tels que la mobilité et la garde d'enfant. La plateforme SPEED (Socle Pour une Employabilité et une Embauche Durable) vise à mettre à niveau sur les compétences et les savoirs-être requis pour occuper un emploi durable. Elle propose des parcours personnalisés alternant des temps d'accompagnement individualisés et des ateliers collectifs. Le partenariat avec le monde de l'entreprise est fait en s'appuyant sur des actions de prospection, d'organisation de manifestations type rallye pour l'emploi, des PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), de participation à des clubs RH organisés par les partenaires économiques.



11 Offre d'accompagnement



Mme L., 57 ans, vit seule avec 2 enfants étudiants, dans le Sud du Département. Mme est B RSA depuis plusieurs années, elle vend des chaussures et jouets en bois sur les marchés. Mme rencontre des problèmes de santé et des difficultés dans sa vie personnelle. L'accompagnement par un référent unique spécialisé a permis à Mme de développer une véritable stratégie commerciale qui s'est avérée efficace. Mme a aujourd'hui repris un commerce sédentaire en centre-ville de Gap. Elle a obtenu un prêt d'honneur de par le dossier déposé avec son référent. Elle est sortie du dispositif RSA et est devenue une commerçante du centre-ville de Gap, ce qui fait sa fierté.

Le pacte d'Ambition pour l'insertion par l'activité économique

Lancé en 2019, le pacte ambition IAE prévoyait un doublement du nombre des contrats d'insertion. On en comptait 19 600 en PACA en 2019 et 40 200 au 31 décembre 2021.

246 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont réparties sur le territoire. Elles permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité... de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. En 2021 50% des salariés concernés ont bénéficié d'une sortie dynamique.





ZOOM sur des actions soutenues dans le cadre de l'enveloppe régionale de la stratégie pauvreté

Le projet « Impulsion » porté par l'association AVAF (Association Varoise d'Accueil Familial) à Draguignan

Le projet concerne une population d'adultes en difficulté sociale, sans logement et sans emploi accueillie en centre d'hébergement d'urgence, CHRS ou accueil de jour. Il vise à relier les outils de l'accès à l'emploi et au logement pour accélérer l'inclusion des bénéficiaires. Pour ce faire l'association mobilise des AVA (ateliers d'adaptation à la vie active) et l'intermédiation locative (IML).

Le bilan à 9 mois sur 12 bénéficiaires identifie l'accès à un logement pérenne pour 9 personnes et un emploi pour 5. Pendant cette période ont été traitées des questions de santé pour 8 personnes, des démarches administratives et d'accès aux droits pour tous. L'AVAF a bénéficié de l'appui du programme SEVE.

Le projet a été évalué au plan national par le cabinet CMI qui fait des recommandations pour son essai : l'importance de bien communiquer notamment auprès des élus locaux mais aussi auprès des acteurs locaux de l'insertion pour faciliter les débouchés de l'AVA vers l'IAE, puis vers l'emploi classique. L'importance aussi pour les structures qui voudraient déployer le modèle de disposer d'un agrément de domiciliation pour permettre l'ouverture des droits.

Mon taf solidaire, avec la Cloche Sud

La cloche sud développe ses actions de lien social avec les personnes hébergées et sans abri à Marseille et à Nice. En particulier l'action « le carillon » met en relation des commerçants et des sans-abris qui au fil des liens tissés deviennent des bénévoles. Aujourd'hui, l'antenne marseillaise de la Cloche, en relation avec l'Unapei, porteuses de chantiers d'insertion, concrétise une ambition : l'emploi des bénévoles en grande précarité par les commerçants solidaires du réseau « Le Carillon ». La volonté de l'association dans ce projet est de favoriser l'emploi des personnes sans domicile, dans un environnement professionnel accueillant et sécurisant, à même de favoriser le succès de ces premières étapes vers l'emploi.

MON TAF
solidaire
L'INCLUSION PROFESSIONNELLE PAR LA CLOCHE SUD



ZOOM sur le déploiement d'expérimentations nationales en Paca

Le programme « SEVE Emploi » : la médiation active des SIAE ; le programme TAPAJ : travail alternatif payé à la journée ; le programme Convergence ; le programme COACH et l'expérimentation territoires Zéro chômeurs de longue durée. .../...



Le programme « SEVE Emploi » : la médiation active des SIAE

Le programme SEVE Emploi est porté par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Il permet de créer du lien entre les SIAE et les entreprises présentes sur leur territoire par le biais d'une formation-action auprès des équipes de permanent.e.s, afin :

- de lutter contre la stigmatisation des demandeurs d'emploi, en valorisant leurs compétences en poste de travail
- de générer des opportunités d'emploi grâce à la constitution et l'animation d'un réseau d'entreprises
- de soutenir les TPE-PME dans le recrutement, l'intégration en milieu professionnel et le maintien en emploi des salariés issus de SIAE.

SEVE 2 poursuit la démarche avec un accompagnement dans l'emploi.

En Paca, en 2021, 7 SIAE sont impliquées dans le programme SEVE 1 avec 52 permanents. Le programme a permis 98 sorties en emploi durable pour les personnes en insertion contre 37 l'année précédente et au total 162 sorties vers l'emploi (formations, CDD...). Le nombre d'entreprises partenaires a été augmenté de 28% (170 entreprises sont partenaires fin 21).

SEVE2 a permis la transformation de 45 contrats courts en contrats longs, grâce à la médiation proposée aux entreprises par les 5 SIAE concernées (45 permanents).

Au total, depuis le début du programme ce sont 25 SIAE qui se sont engagées dans le programme dans la région.



Le programme TAPAJ : travail alternatif payé à la journée

Tapaj est une innovation médico-sociale soutenue par l'Etat permettant aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, de reprendre le contrôle de leur vie et de prévenir leurs conduites addictives via un accompagnement médico-psycho-social et une activité professionnelle, payée à la journée, ne nécessitant pas de qualifications ou compétences particulières et ne les engageant pas immédiatement sur la durée.

Le programme TAPAJ est une réponse graduelle pensée comme des marches pieds successifs : 3 phases, avec une augmentation des heures travaillées et du niveau d'accompagnement. Tapaj est mis en œuvre à Nice, Avignon et Marseille avec le soutien de l'Ars et de la Mildeca en lien étroit avec les CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues).

En Juin 2021 133 TAPAJeurs ont été accompagnés sur la région PACA, avec un fort engagement des collectivités territoriales, qui pourvoient des plateaux de travail, et un soutien actif des offices publics de l'habitat à Avignon et Marseille

1408 h de plateaux de travail réalisées au premier trimestre 2021 pour 6 donneurs d'ordres.

Perspectives : 3 CAARUD destinataires d'un appel à manifestation d'intérêt pour déployer le programme TAPAJ dans les Alpes de Haute-Provence et le Var ; un rapprochement avec les services Politique de la ville de Digne les Bains où TAPAJ est inscrit dans le contrat de ville.





Convergence et Premières Heures

Le programme **Convergence** démarre enfin à Marseille, grâce à l'implication de l'équipe convergence avec l'appui de l'Etat et du Conseil départemental, selon des modalités tout à fait spécifiques en Paca.

Un collectif d'acteurs locaux et complémentaires s'est constitué afin de porter le programme "Premières heures" :
- les chantiers d'insertion de l'Armée du Salut, au sein de la Résidence William Booth ; le Groupe SOS sur le site de Coco Velten et enfin HPF (Hospitalité pour les Femmes).
- les partenaires orienteurs déjà identifiés sont : Accueil de jour (ADJ) et La Cloche.
- l'ADPEI, coordonne le collectif localement.

D'autres partenaires ont été identifiés également, notamment pour les suites de parcours, comme la cravate solidaire, Frip'Insertion, 13 Atipik ou la Régie Nord Insertion, Actavista ou ANDES.

Le collectif déjà mobilisé pour Premières Heures sera élargi à d'autres chantiers d'insertion avec pour objectif d'accompagner 150 salariés grâce à Convergence d'ici fin 2022.

D'autres territoires pourraient déployer le dispositif en 2022.



Le programme COACH

Le programme **COACH** vise à co-construire un accompagnement complet pour les personnes hébergées dans les dispositifs du secteur AHI (Accueil, Hébergement, Insertion vers l'emploi et le logement) (2020-2022). Il s'appuie sur un accompagnement continu, soutenu, pérenne et adapté aux besoins des personnes selon les principes du modèle « Individual Placement and Support » (IPS). COACH intègre notamment le plan quinquennal pour le logement d'abord, le plan d'investissement dans les compétences et la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est expérimenté en PACA par la Fondation de Nice depuis 2021.

Sur 31 personnes suivies en 2021 dans le cadre de cette expérimentation, 26 ont eu au moins 1 entretien de recrutement et 23 personnes ont démarré un contrat (dont 3 en formation).



Territoires zéro chômeur de longue durée : TZCLD



La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter le droit à l'emploi lors de la première étape expérimentale (2016-2021). Avec l'adoption de la loi du 14 décembre 2020, s'ouvre la deuxième étape qui prolonge l'expérimentation pour 5 ans (2021-2026) et l'élargit à, au moins, 50 nouveaux territoires. Aujourd'hui, 28 territoires sont habilités. Ruraux ou urbains, ils comptent entre 5 000 et 10 000 habitants.

Sur ces territoires un comité local pour l'emploi crée une ou des « entreprises à but d'emploi » qui ont vocation à recruter tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an, en CDI et à temps choisi. Ces entreprises développent des activités non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire.



En 2021 une commune de Paca est engagée dans le programme : Jouques (13). Mais d'autres sont prêtes à candidater. L'association ELAN Jouques, est une EBE qui propose un emploi à toute personne privée d'emploi, volontaire pour devenir salarié : l'embauche est non sélective. L'entreprise à but d'emploi s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Son objectif est la création d'activités pouvant générer des emplois à hauteur des besoins de la population sur un territoire défini.

A Jouques, les secteurs d'activité sont : le tourisme, une recyclerie, un pôle multi-services, un atelier bois, un pôle agro.



Lever les freins à la mobilité

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 Décembre 2019 confie aux Régions et Départements (autorités organisatrices de mobilité AOM), la définition de plans d'actions pour couvrir les besoins.

La mobilité est en effet un des freins récurrents observés pour l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, aux services, à la vie sociale. Dans la contractualisation 2021 (CALPAE) de l'Etat avec les Départements, des moyens ont été affectés à des solutions : financement de diagnostics individuels et moyens dédiés à la mise en place de plateformes. Au total, ce sont près d'1,7 M€ qui ont été injectés par l'Etat sur les territoires de la région dans le cadre de la stratégie pauvreté : 260 K€ en financement de projets, 405 K€ au titre de la contractualisation avec les CD, 478 K€ du fonds de développement de l'insertion, 537 K€ au titre du plan de relance.

Un travail de fond a été conduit en fédérant les acteurs : Départements, Ddets, Pole emploi, mais aussi ORT, CEREMA, ADEME, Métropole Aix-Marseille et la Région, ainsi que des opérateurs comme Wimoov, Mob'in, Coopgo, avec l'appui de l'Agence pour une mobilité intelligente et inclusive (AMII). Deux axes de travail principaux : quelles innovations dans les plateformes de mobilité qui se mettent en place dans les départements ? quel cahier des charges pour une auto-école sociale ?



ZOOM sur une action soutenue par la stratégie pauvreté



L'association Garrigues a été lauréate de l'appel à projet France Relance à destination des associations lutte contre la pauvreté mais aussi soutenu dans le cadre de l'enveloppe régionale pour un montant total de 255 K€. Ces subventions visent à renforcer son action -reconnue- d'aide à la mobilité dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle, au travers de sa « plateforme mobilité ». Le projet couvre l'ensemble des communes de la Provence Verte et du Haut Verdon.

La plate-forme mobilité Garrigues propose un service de transport à la demande, une auto-école et un garage solidaires, un service de mise à disposition de véhicules. Les subventions ont permis des investissements et aussi une extension du périmètre d'intervention de l'association.

Des entreprises engagées sur les territoires

La « France s'engage », la « France une chance »..., avec un secrétariat d'Etat dédié, la cause de l'engagement des entreprises a été fortement portée par le gouvernement.

La stratégie pauvreté a apporté sa pierre à l'édifice avec l'animation d'un groupe de travail permanent et l'organisation de la 5ème conférence des acteurs qui a porté sur ce sujet essentiel pour les territoires. Les débats ont fait apparaître à quel point l'engagement territorial, les modalités de recrutement et le management interne étaient également importants pour la vitalité des entreprises elles-mêmes. Les chambres consulaires, comme nombre d'entreprises sont mobilisées.



ZOOM sur deux actions soutenues par un groupe de travail régional

L'accélérateur de compétences, par Lab to be

Le dispositif porté par l'association LAB TO BE est une action innovante de révélation des potentiels, d'amélioration de l'employabilité et de préparation à la connexion des générations en entreprise. Cette action est destinée à un Public de Jeunes (Lab Millenials) ainsi qu'à leurs potentiels futurs managers (Lab managers).

Le LAB est un point de convergence et d'expérimentation des générations pour monter en puissance et œuvrer ensemble dans un monde en mutation.

Concrètement, les jeunes entrent dans le Lab et travaillent en équipe projet. Ils découvrent leurs compétences et gagnent en confiance. Ils rencontrent des responsables d'entreprises, participent à des ateliers avec des managers. Ils apportent ainsi leur contribution à la construction d'un nouveau système managérial. Et les managers se forment, avec les jeunes, au management intergénérationnel en questionnant leur mode d'organisation et de relation de travail.

Le projet est déployé par Lab to be en partenariat avec des associations de quartier, la mission locale, la CPME sud et Face sud Provence.

Développer le mentorat

A Manosque Le PDG de PROMAN, dont le siège est à Manosque a lancé un projet citoyen de mentorat, «Les entreprises du cœur». L'objectif : accompagner des jeunes de familles pauvres de leurs 10 ans à leurs 20 ans dans les domaines du sport, de la santé, de la culture, de la formation puis de l'emploi. Sept entreprises du territoire se sont déjà engagées financièrement et la démarche de mise en œuvre est en cours de préparation : recherche de contributeurs supplémentaires, formation des mentors et identification des bénéficiaires, avec l'appui du Groupe SOS dans le cadre de l'opération **parrains par mille**.



ZOOM sur une entreprise engagée

Le projet de Lili République, la bistronomie sociale

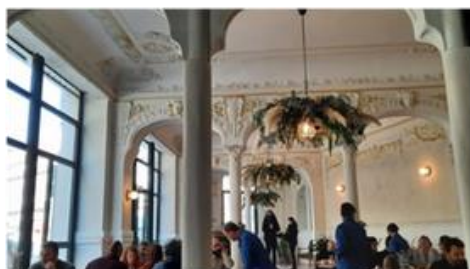
Le République est un restaurant solidaire et engagé, porté par l'association Lili République, qui a ouvert dans un lieu emblématique de la ville situé sur la Rue de la République à Marseille.

Le projet répond à une exigence très ambitieuse puisqu'il concilie réinsertion de public en grande difficulté et lutte contre la précarité des familles. C'est un projet unique en France qui a vocation à établir la mixité sociale au sein de sa clientèle en effectuant une double tarification.

Le principe est de faire payer au tarif « normal » le client lambda et de consentir un tarif solidaire d'un euro à une clientèle orientée par les associations du monde de la solidarité.

Sur chaque service, le restaurant alloue 50 % des places à des clients « classiques », sans réservation, qui paient leurs repas et 50% à des bénéficiaires qui ne paient qu'un euro par personne, avec réservation via les associations partenaires qui suivent un cahier des charges spécifiques.

Le restaurant est accompagné par des chefs qui interviennent en créant des Plats Signature et proposent des Masterclass pour la formation des salariés en insertion.





Sur les territoires, une démarche partenariale confirmée entre les acteurs, quelques points de synthèse

La stratégie pauvreté mobilise des moyens propres, portés par les commissaires à la lutte contre la pauvreté et qui font levier, mais s'appuie surtout sur des financements portés par d'autres institutions engagées depuis le début dans la démarche, ou portant par nature des sujets convergents. Le point sur les ressources propres de la stratégie en 2021

30 M€ pour accompagner l'évolution des interventions des collectivités.

La contractualisation avec les collectivités locales a porté sur une contribution de l'Etat à hauteur de 15 M€ : 12,6 M€ pour les Départements, 1,7 M€ pour les Métropoles et 700 K€ pour la ville de Marseille qui expérimente dans le cadre de « Marseille en Grand » un modèle de contractualisation avec l'Etat sur le volet social de son champ de compétence.

La contribution équivalente des collectivités a permis d'injecter 30M€ au total pour transformer les modalités de mise en œuvre des politiques dites sociales.

Le financement de projets sur l'enveloppe régionale portée par la commissaire : les associations en première ligne

Ont été soutenus 68 projets innovants ou répondant à des besoins spécifiques des territoires en 2021 pour un montant de 2,2 M€.

Une formation-action à l'évaluation, et plus précisément à l'analyse d'impact, a été suivie par une trentaine de porteurs de projets avec l'appui du collège Coopératif, et du Cabinet Kimso. L'opération qui a fortement intéressé les participants est reconduite en 2022.

Un travail de capitalisation des initiatives a été conduit au niveau de chaque département, avec l'appui d'un consultant externe, Coopésia, pour permettre aux acteurs locaux de mettre en perspective les projets qui ont émergé et ce qu'ils connaissent des besoins sociaux des territoires.

A noter également un outil développé au niveau national qui recense les projets. :

<https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr>

En 2022, les critères d'éligibilité des projets sont l'innovation dans l'un des cinq engagements de la stratégie pauvreté et/ou la pertinence du projet au regard de la couverture d'un besoin spécifique ou d'une zone blanche.

Au regard du bilan réalisé, **les projets concernant l'enfance, les familles monoparentales, l'illettrisme et l'illettronomie seront examinés avec une attention toute particulière, tout comme - sur le plan de la méthode - les démarches d'aller-vers et transversales.** Les projets retenus seront en particulier ceux qui intègrent les personnes concernées dans leur élaboration, mise en œuvre et évaluation, et ceux bien inscrits dans le partenariat local.

De nombreux appels à projets nationaux sont également venus impulser ou soutenir des initiatives locales. **Le plan de relance** dans son volet aide aux associations de lutte contre la pauvreté a soutenu **90 projets** d'investissement matériel ou immatériel pour un montant de **5,7 M€**

L'animation régionale

La crise sanitaire a gêné la poursuite de certains **groupes de travail régionaux**. Quelques-uns sont toujours très actifs et continuent de produire notamment « **service public de l'emploi et engagement des entreprises** », « **lutte contre la précarité alimentaire** », « **obligation de formation** », « **accès aux droits** », « le travail social, avec l'Hetis qui fédère les comités locaux du travail social »... D'autres sont nés : le **comité régional des inégalités de santé**, le dispositif d'animation sur les **mobilités inclusives**.

Deux conférences régionales se sont tenues en 2021 en présence du Préfet de région, de la déléguée interministérielle et de nombreux acteurs.

En janvier, une conférence en webinaire visait à favoriser les échanges entre porteurs de projets, les acteurs institutionnels et des grands témoins identifiés, autour des conditions de l'essaimage des projets innovants et probants dans les territoires. Trois thèmes à l'honneur : lutte contre la précarité alimentaire, aide à la parentalité, emploi et inclusion. En conclusion, la démarche d'évaluation a été lancée.



En septembre la conférence régionale organisée dans le siège social de Proman, à Manosque, a porté sur le thème de « l'entreprise engagée sur son territoire ». Elle a réuni 200 personnes sur place et 100 en webinaire. Violaine Demarets, Préfète des Alpes de Haute-Provence, concluait « 3 maître mots doivent continuer de guider notre action : **intégrer, simplifier et décloisonner** pour que les acteurs se connaissent et soient plus efficaces. Et cela ne marchera pas sans les entreprises, qui prennent déjà des initiatives. »



La participation des personnes concernées

Difficile à mettre en œuvre dans un contexte de crise sanitaire, la question de la participation des personnes concernées a néanmoins évolué dans les modes d'accompagnement. Parties prenantes - et pour cause - de leurs projets d'insertion et de leurs parcours, la question de la prise en compte du point de vue et des souhaits des personnes concernées est au cœur des principes d'accompagnement du Service public de l'insertion et de l'emploi.

La participation de personnes concernées est un enjeu démocratique fort. On peut dès lors se féliciter du déploiement de différentes démarches qui ont plus fortement concerné les jeunes.

C'est le cas pour les jeunes de la protection de l'enfance qui, suite aux travaux des groupes de travail, ont pu renforcer leur implication dans les ADEPAPE (associations de pairs) et leurs relations avec les conseils départementaux.

C'est aussi l'implication des jeunes avec **Lab'on ID**, porté par **l'Association régionale des missions locales**, qui a démontré à différentes reprises une véritable capacité à se saisir des sujets les concernant, y compris dans des instances publiques ou officielles. Leur capacité d'interpellation a pu être constatée à la conférence régionale. Ils ont été aussi invités à animer le conseil d'administration de l'Association nationale des missions locales et sont très présents sur les réseaux sociaux.



La culture, une autre façon de participer...

Plusieurs projets culturels ont été soutenus dans le cadre de la stratégie pauvreté : c'est un levier d'émancipation. Plusieurs projets concernaient le champ de la petite enfance, de la parentalité, de la formation des professionnels. Ainsi, le **projet Respiration porté par la FAS**, permet aux enfants des familles hébergées de s'ouvrir, de se construire.

Le salon du livre social porté par Artémia et l'IRTS avec ses salons nomades permet la mise en synergie des différents acteurs du social (personnes concernées, professionnels, politiques, citoyens) grâce aux apports des artistes et auteurs participant au projet. Il nourrit aussi les artistes et auteurs des expertises des acteurs du social, notamment celle des personnes concernées.



Être humain !

C'est pas du luxe, porté par la Fondation Abbé Pierre, La Garance - scène nationale de Cavaillon, l'association Le village, Emmaüs France- implique plus de 200 personnes en situation de fragilité du territoire de notre région : personnes sans domicile fixe, personnes hébergées en centre d'hébergement, accueillies en accueils de jour, en CADA, vivant en pensions de famille, en communautés, salariées de structures d'insertion... Au total, 15 structures portent ce projet.

C'est pas du luxe accompagne au long court le développement de projets de création, tous genres artistiques confondus, dans une dynamique de co-construction, et d'empowerment entre des personnes accueillies au sein des associations de lutte contre la grande précarité et des artistes professionnels. 18 projets ont vu le jour en 2020 en région PACA, fruits de long temps d'ateliers et de rencontres. L'ensemble de ces démarches devait être présentée lors du festival d'Avignon en septembre 2020. Cette édition a malheureusement été reportée du fait du contexte sanitaire. L'objectif était de valoriser ces créations auprès du grand public, de favoriser le changement de regard, d'impulser des temps de partage de bonnes pratiques. 6 projets ont pu néanmoins être présentés au grand public, dont une retransmission en live du spectacle de danse « vous dansez », réunissant in situ une trentaine de participants.

L'impact sur les bénéficiaires : développement de leur pouvoir d'agir, développement de l'estime de soi, développement de liens sociaux. Un pas vers l'émancipation !

La prochaine édition du festival aura lieu du 23 au 25 septembre 2022 à Avignon.





LISTE DES PROJETS FINANCÉS EN 2021 SUR L'ENVELOPPE RÉGIONALE (2,2M€)

Lieu	Structure	Intitulé du projet
04	CIDFF	Renforcement des Lieux d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation
04	Logiah 04	Les pieds sur Terre
04	CAARUD 04	Maraudes sanitaires et sociales
04	Parrains Par Mille	Les entreprises du coeur
05	ADELHA 05	Appui au renforcement de la fonction parentale lors de situations de décrochage scolaire
06	FACE 06	Rénovation d'une épicerie sociale et solidaire étudiante et acquisition d'un camion frigorifique.
06	CCAS Nice	Accords de femmes
06	Solinum	Soliguide
06	GALICE	Diagnostic partagé en vue d'un projet expérimental d'Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
06	Espace santé jeunes bassin cannois	Accompagner des adolescents de 4ème et 5ème à grandir en discernement et humanité
06	FOrum Jorge François	Légumerie de Jorge
06	Fondation de Nice PSP-ACTES	Déploiement du projet "De la graine à l'assiette"
13	Des Ailes et des Z	Aider les jeunes en phobie scolaire et en décrochage scolaire
13	Cité de l'agriculture	Programme d'actions pour une alimentation durable dans les quartiers nord de Marseille
13	CCAS ARLES	EQUIPE E.MOBILE
13	SIVU Alpilles	Levée les freins à l'emploi par l'accueil du jeune enfant
13	Centre Socio Culturel d'Endoume	Sensibilisation à l'utilisation d'outils numériques pour les personnes en situation de précarité
13	Centre social La farandole	Une communication avec plus de cohésion pour plus de cohérence opérationnelle
13	UCS13	Je cours donc je suis
2	UCS13	Le Challenge de la Déconnexion
13	SOLINUM	déploiement de SOLIGUIDE
13	FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL	Parent'Aise
13	Maison Pour Tous - Centre Social	Pousses de lecteurs devient jardin des contes
13	IRTS	Salons nomades
13	Marseille Solutions	Dotation d'Action Territoriale/ Break Poverty e
13	Réseau Santé Social Jeunes La Ciotat	Parcours Santé
13	CHRS de l'Ars (Jeunes)	Laverie Sociale - café relais
13	ADEPAPE 13	Structuration de l'association
13	MDA 13Nord	Sur la route de tes projets
13	Convergences France	Premières Heures en chantier
13	Eloquentia	Concours d'éloquence
13	MDA 13Nord	TEMPO FAMILLES
13	SOS/EIFFAGE	Lieu d'hébergement pour femmes victimes de violences
13	LES HORTENSIIAS (UNAPEI Alpes)	2 projets développés en 2021, nommés RACINES : une épicerie sociale à destination des migrants et une
13	CCAS ARLES	ATELIER LOCAVORE



Lieu	Structure	Intitulé du projet
13	A.E.E.C. du Pays d'Arles / CPIE Rhône-	Structuration d'un système de commandes groupées dans les QPV du Pays d'Arles
83	CIDFF	Accompagnement des familles dans leur fonction parentale
83	Amities cité udv	ouverture d'une épicerie solidaire mixte mettant en avant les circuits alimentaires courts et bio à
83	Des Enfants, un Quartier, la Vie	L'Atelier Digital
83	FACE VAR	Job à cœur
83	Association varoise d'accueil familial	Impulsion Solidaire
83	CH BRIGNOLES	GYNECOBUS
83	ADEPAPE 83	Prends ton Envol
83	Association Les Chapis Chapos	Habitudes Familiales, culture et alimentation
83	Association ARCHAOS	Mise au normes de la cuisine d'accueil de Jour dans le cadre d'une démarche inclusive.
83	Solidarités Coeur du Var - UDV	Création d'une plateforme coopérative d'aide alimentaire pour les personnes les plus démunies
83	Association "Les Amis de La Coop Sur	Un accès à une alimentation de qualité pour tous.
84	CEFAC Théâtre du Sablier	Actions sociales et culturelles pour lutter contre la précarité
84	AVENIR ST LOUISIEN	Citoyens d'aujourd'hui et de demain
84	FACE Vaucluse	Wifilles 84
84	SIEL BLEU	Activ' pour elles
84	CH Montfavet	Médicobus
84	ASSOCIATION ANATOTH	S'AIME LA TERRE
84	Centre social et culturel l'Espelido	Terroir solidaire
84	Communauté d'Agglomération du	A table, citoyens ! Groupements d'achats de produits alimentaires de qualité gérés par les
84	Université Populaire Ventoux - Le	Une alimentation saine et durable; sans gaspillage!
84	Association Au Maquis	Commune ferme
04, 13, 83,	FAS PACA	RESPIRATION
06, 13, 83,	Face Sud Provence	LES ELLES VERS L'EMPLOI
13, 83, 84	Les AMAP de Provence	Des paniers solidaires en AMAP : démocratiser l'accès à une alimentation saine, durable et de
PACA	ARDML PACA	Lab'ON-ID
PACA	Citizens Campus	Vénères&Solidaires
PACA	E.S.P.A.C.E.	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'intégration
PACA	FR-CIDFF PACA	Dispositif d'accès aux droits dans des territoires ruraux et éloignés ; soutien juridique aux acteurs
PACA	FR-CIDFF PACA	Egalipro : l'égalité professionnelle à tous les niveaux !
PACA	URHAJ PACA & Corse	Tremplin Numérique
PACA	FR Planning familial PACA	Changement d'échelle du réseau régional de coopération entre acteurs de l'éducation à la vie
PACA	SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE FRANCE	Appui ANDES animation et expérimentations



**Commissaire à la lutte contre la pauvreté
auprès du préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Préfecture des Bouches du Rhône
Place Félix Baret – CS 8001
13 282 Marseille cedex 06

Contact Presse

Service Régional de la Communication Interministérielle
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
Place Félix Baret – CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 06
Tél. 04 84 35 40 00
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

**Délégation interministérielle à la prévention et à la
lutte contre la pauvreté**

14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
Tél. 01 40 56 73 26
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr
Tel : 01 40 56 88 72

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

